

Florilège-FIPF 2019 : présent

4^{ème} concours mondial d'écriture créative collective RÈGLEMENT ET PARTICIPATION

Article 1 : Thème

Ce thème s'inscrit dans les festivités qui vont se dérouler au cours de l'année 2019 pour célébrer le 50^{ème} anniversaire de la FIPF et le 10^{ème} anniversaire du *Florilège littéraire des écrivains en herbe francophones*. Le thème « présent » a été choisi pour ouvrir largement le champ des significations possibles. Tous les participants devront impérativement traiter ce thème « présent » en prenant en compte une ou plusieurs des significations et connotations du mot.

Article 2 : Organisation du concours

Le concours est ouvert au 1er juillet 2018. Il est lancé officiellement en ligne, le **17 septembre 2018**, sur le site de la FIPF (Fédération internationale des Professeurs de français). Le concours est organisé et présidé conjointement par la FIPF (Viviane Youx, Vice-Présidente de la CFLM, Commission du français langue maternelle <http://cflm.fipf.org/accueil>) et par l'Académie de Montpellier (Frédéric Miquel, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de Lettres <http://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/tags/vous-edite>). Les classes concourront automatiquement dans leur zone géographique de référence (selon les commissions de la FIPF : CFLM – Belgique francophone, France, Québec et Suisse – ou hors CFLM – toutes les autres zones géographiques) ; cette rubrique est renseignée par les organisateurs.

Article 3 : Genres

Deux genres sont proposés : **nouvelle** et **poème**. Seuls ces genres sont acceptés.

Article 4 : Écriture collective

Chaque classe impliquée dans le projet s'inscrit dans une **démarche d'écriture collective**, avec ou sans outil numérique. Il ne s'agira pas de fournir des textes individuels d'élèves, mais d'amener des groupes ou des classes entières d'élèves à travailler collectivement selon des modalités diversifiées dont plusieurs sont suggérées dans le questionnaire ci-joint. Chaque professeur qui s'engage dans le projet pourra choisir de le mener seul dans sa classe, ou en collaboration avec d'autres classes, éventuellement d'autres pays. Toute classe participant au concours **pourra envoyer seulement un texte collectif par catégorie : une nouvelle et/ou un poème**.

Article 5 : Critères d'acceptation des textes

- Le texte doit comporter un **titre**, différent du thème « Présent »
- Il doit **obligatoirement être envoyé au format texte** (*Word, RTF, Open office* ou *Page*). Les formats PDF et les images ne seront pas acceptés.
- La longueur ne dépassera pas **5000 caractères, espaces compris**.
- Chaque texte doit être accompagné du **questionnaire** ci-joint complètement renseigné. Si deux textes sont envoyés pour une classe – poème + nouvelle – deux questionnaires différents sont remplis.

Article 6 : Envoi des textes

Aucune procédure préalable d'inscription n'est requise.

Une classe participante peut envoyer une nouvelle et/ou un poème.

Les textes seront envoyés au plus tard le **30 mars 2019** conjointement aux deux adresses suivantes :

frederic.miquel@ac-montpellier.fr & vivianeyoux@gmail.com

Un accusé de réception sera envoyé. En cas d'absence d'accusé de réception quelques jours après l'envoi, merci de le signaler aux organisateurs pour vous assurer que votre texte est bien parvenu.

Le professeur responsable de l'envoi certifie que le texte est original, inédit, et il en autorise la libre reproduction et diffusion.

Article 7 : Évaluation par les jurys

Les jurys, composés de personnes représentatives des commissions de la FIPF, du *Florilège international des écrivains en herbe* de Montpellier, des partenaires soutenant le concours, éventuellement d'autres personnes liées à l'activité d'écriture, évalueront les textes, sous la présidence des deux organisateurs. Leur choix sera guidé par les critères suivants :

- le respect du sujet du concours
- la démarche collective adoptée
- l'écriture, l'intérêt et l'originalité du texte

Article 8 : Lauréats

Trois lauréats seront proclamés dans chaque catégorie : de genre et CFLM ou Hors-CFLM, soit **12 lauréats au total**, qui recevront un **diplôme** par voie électronique. Tous les groupes participants recevront une **attestation de participation** par voie électronique.. Les diplômes et attestations sont collectifs, au nom d'une classe et de leur professeur. Le **palmarès sera proclamé** lors de la 34^{ème} Comédie du Livre à Montpellier le 18 mai 2019. Il sera aussi publié sur différents supports en ligne ou papier. Les classes lauréates recevront par courrier des livres offerts par nos partenaires ; le grand prix est un stage de FLE offert par Accent français (<https://www.accentfrancais.com/fr>).